

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/812  
22 novembre 2007

(07-5142)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

## DOCUMENT DE BASE DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EN VUE DE L'EXAMEN GLOBAL DE L'AIDE POUR LE COMMERCE<sup>1</sup>

Note du Secrétariat<sup>2</sup>

### I. GÉNÉRALITÉS

1. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est une initiative conjointe de cinq organisations diversement spécialisées dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et du commerce, à savoir: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). D'autres organisations qui déploient des activités de coopération technique dans le domaine SPS participent aussi aux travaux du FANDC. C'est le cas de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), du Centre du commerce international (CCI), de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Les objectifs du FANDC sont les suivants:

- aider les pays en développement à accroître leur connaissance et leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, à améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire, et ainsi à obtenir et conserver un accès aux marchés; et
- faciliter la coordination entre les entités proposant des programmes de coopération technique, la mobilisation de fonds, l'échange de données d'expérience et la diffusion des meilleures pratiques en ce qui concerne la fourniture et la réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS.

---

<sup>1</sup> Distribué également en tant que document à usage interne du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), sous la cote STDF 203.

<sup>2</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

2. Dans l'exercice de ses fonctions de coordination, le FANDC a organisé un certain nombre d'ateliers dans le cadre des examens régionaux de l'Aide pour le commerce, en septembre 2007. Ces ateliers faisaient partie d'un projet plus vaste visant à renforcer les liens entre la fourniture et la réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS dans trois régions pilotes: l'Amérique centrale<sup>3</sup>, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)<sup>4</sup> et un sous-groupe de pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).<sup>5</sup> Les trois ateliers se sont tenus:

- à Lima, Pérou, le 12 septembre (en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement);
- à Manille, Philippines, le 18 septembre (en collaboration avec la Banque asiatique de développement); et
- à Dar es-Salaam, Tanzanie, le 30 septembre (en collaboration avec la Banque africaine de développement).

3. Chaque atelier s'articulait autour d'un aperçu des évaluations des capacités SPS existantes et d'un inventaire de la coopération technique dans le domaine SPS fournie à chaque région pendant la période allant de 2001 à 2006. Les participants ont été invités à faire part de leurs premières impressions face aux rapports et à étudier la manière d'adapter la fourniture d'activités de coopération technique dans le domaine SPS à la demande en la matière.

4. Le présent rapport contient un aperçu des questions qui se dégagent de cette première étape des travaux de recherche.

## **II. ÉVALUATIONS CONCERNANT LES BESOINS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS**

5. Dans chacune des trois régions pilotes, l'état de la demande de coopération technique dans le domaine SPS était fondé sur une synthèse des évaluations existantes. Aucune nouvelle évaluation des capacités n'a été demandée. Les travaux de recherche effectués dans les trois régions montrent que toute une série d'évaluations diverses ont été entreprises dans chacune d'elles.

6. En Amérique centrale, onze évaluations ont été effectuées dans la période allant de 2001 à 2006. Elles comprennent des analyses du secteur phytosanitaire réalisées à l'aide de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et une analyse de la sécurité alimentaire effectuée par l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). À l'aide de l'outil Performances, Vision et Stratégie (PVS), l'IICA a aussi procédé à des analyses par secteur et à des analyses générales de l'infrastructure dans le domaine SPS. L'OIE a adapté et appliqué l'outil PVS dans le secteur de la santé des animaux. La Banque interaméricaine de développement a effectué des recherches sur les mesures SPS et les obstacles techniques au commerce (OTC) dans divers pays de la région. À l'échelon régional, deux études comparatives de la situation dans le domaine SPS dans toute l'Amérique centrale ont été entreprises

---

<sup>3</sup> Les pays participants étaient le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama.

<sup>4</sup> Les pays participants étaient le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Le Burundi et le Rwanda sont devenus membres à part entière de l'EAC au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les travaux de recherche portaient sur le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

<sup>5</sup> Les pays participants étaient le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

dans le cadre de la préparation des négociations concernant l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale (ALEAC).<sup>6</sup> Un petit nombre de travaux de recherche sur les "coûts de la conformité avec les normes SPS" ont aussi été effectués dans la région.

7. En Afrique de l'Est, dix évaluations des capacités ont été recensées, en plus d'un nombre croissant d'études sur les "coûts de la conformité" avec les normes SPS. En 2005 et 2006, l'outil conjoint OMS/FAO intitulé "Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire – Directives pour l'évaluation des besoins en renforcement des capacités" a été appliqué au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Les évaluations qui en ont résulté ont servi à la mise au point de stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire. L'ECP a été appliqué dans les trois pays et l'outil PVS de l'OIE a été appliqué au Kenya. L'évaluation de l'OIE a été précédée d'une évaluation des systèmes de contrôle de la santé des animaux dans le cadre du projet de contrôle réalisé par le Programme panafricain des épizooties (PACE) financé par les CE. L'ONUDI, de son côté, a effectué une analyse des systèmes SMTQ (normes, métrologie, essai et qualité) concernant la région de l'Afrique de l'Est, qui portait sur les preuves de conformité aux exigences du marché international dans le secteur agroalimentaire. Enfin, au titre du Programme intégré, la Banque mondiale a procédé à des études de fond sur les mesures SPS en Tanzanie et en Ouganda dans le cadre des Études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Elle a mené des recherches analogues au Kenya, mais pas dans le cadre du Programme intégré.

8. Au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, huit évaluations nationales des capacités dans le domaine SPS et quatre évaluations régionales ont été recensées. Pour ce qui est des évaluations nationales, New Zealand Aid (NZAID) a procédé à des études sur les questions de la sécurité alimentaire et les questions phytosanitaires et l'ONUDI à des évaluations de l'infrastructure en matière SMTQ. Les CE ont fait procéder à des évaluations de la structure juridique de la conformité aux normes SPS dans le cadre du projet MUTRAP. En République démocratique populaire lao et au Viet Nam, la Banque mondiale a mis en place des plans d'action en matière SPS concernant le renforcement des capacités. En République démocratique populaire lao et au Cambodge, les Études diagnostiques d'intégration du commerce effectuées au titre du Programme intégré comprenaient des évaluations des capacités dans le domaine SPS. À l'échelon régional, le Programme de coopération pour le développement ANASE-Australie a procédé à des évaluations de la situation en matière zoosanitaire et en matière de biosécurité, des normes de l'ANASE et des systèmes d'évaluation de la conformité. La Banque asiatique de développement s'est aussi penchée sur les mesures SPS et la facilitation du commerce. Le consultant n'a recensé qu'un petit nombre de travaux de recherche sur les "coûts de la conformité avec les normes SPS" effectués dans la région.

9. L'aperçu qui précède montre que d'amples travaux de recherche sur l'évaluation des capacités dans le domaine SPS ont déjà été effectués dans les trois régions. D'une manière générale, c'est surtout dans le secteur phytosanitaire et le secteur de la sécurité alimentaire que les évaluations par secteur sont les plus nombreuses. L'outil d'évaluation des capacités de l'OIE, qui est une adaptation du PVS de l'IICA, est en train d'être lancé dans le monde entier. Deux des trois outils existants (celui de l'IPPC et celui de l'OIE) ont été conçus à des fins d'auto-évaluation et leurs résultats devraient rester confidentiels, à moins que le gouvernement du pays intéressé n'en décide autrement. Les résultats de l'outil conjoint OMS-FAO en matière de sécurité alimentaire quant à eux ont été publiés et ont servi de base à l'élaboration de stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire en Afrique de l'Est. D'autres évaluations des capacités sont du domaine public, notamment les plans d'action de la Banque mondiale dans le domaine SPS, les analyses SMTQ de l'ONUDI et les analyses du Programme intégré.

---

<sup>6</sup> Le consultant avait consacré la plus large part de son analyse aux évaluations globales en liaison avec l'ALECA, ce qui lui a attiré les critiques d'un certain nombre de participants de l'atelier de Lima qui ont fait observer que la situation avait évolué depuis le moment où les évaluations avaient été effectuées, en 2003.

10. C'est dans la région de l'Asie que l'approche régionale en matière d'évaluation des capacités dans le domaine SPS semble être le plus développée. Le mérite en revient pour une large part au processus d'intégration régionale, à savoir les activités de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), avec, en particulier, la création de la zone de libre-échange de l'ANASE. L'apparition de l'influenza aviaire hautement pathogène n'a fait que renforcer ce phénomène.

11. Il existe des processus d'intégration régionale dans les deux autres régions. En Amérique centrale, la mise en place de l'ALEAC a incité à la réalisation d'évaluations régionales des capacités dans le domaine SPS. En Afrique de l'Est, des processus d'intégration régionale sont en cours dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est et du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA). Autre phénomène qui a fortement stimulé l'évaluation des capacités dans le domaine SPS au niveau régional en Afrique: la négociation en cours d'accords de partenariat économique avec les CE et l'octroi d'une aide par les CE dans le cadre de programmes destinés à des groupes régionaux, comme celui qui s'adresse à toutes les régions de l'Afrique, aux pays des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP).

12. Ce qui manque, c'est une analyse commune unique des besoins de coopération technique dans le domaine SPS réunissant les donateurs, les organisations internationales et les bénéficiaires. Il ressort clairement de l'aperçu des outils d'évaluation des capacités qu'il y a place pour une analyse conjointe des évaluations des capacités regroupant les donateurs, les organisations régionales et les organisations internationales spécialisées dans le domaine des SPS, ainsi que pour la mise en commun des évaluations existantes.<sup>7</sup> Faute d'une meilleure coordination, les doubles emplois risquent d'être nombreux.

13. Autre difficulté mise en lumière au cours des consultations régionales de septembre 2007: même quand les évaluations des capacités sont "prises en charge" par les autorités nationales sur le plan technique, elles ne le sont pas sur le plan politique. Cette absence de prise en charge peut se retrouver aussi dans les milieux SPS en général par rapport à une évaluation spécifique, qui concerne par exemple le secteur de la santé animale. Dans la mesure où la prise en charge politique est directement liée à l'affectation de ressources budgétaires au secteur SPS, son absence peut entraver l'affectation de ressources correspondant aux besoins dans le domaine SPS et le maintien du financement des initiatives lorsque la participation des donateurs prend fin.

14. Les travaux des trois consultants, le rapport de chaque atelier et le résumé des conclusions et recommandations correspondantes contiennent des conclusions spécifiques sur les besoins dans le domaine SPS à l'échelon national et régional. Toute la documentation pertinente peut être consultée sur le site Web du FANDC, à l'adresse [www.standardsfacility.org](http://www.standardsfacility.org).

### **III. INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS**

15. Il a été procédé au bilan de la fourniture d'activités de coopération technique dans le domaine SPS dans chacune des trois régions pilotes. Le bilan se présentait sous la forme d'un inventaire dressé à partir de la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC), du document G/SPS/GEN/726, de données tirées du site Web et de la base de données d'organisations internationales et régionales, et de demandes directes de renseignements.

---

<sup>7</sup> Il existe un petit nombre de plans d'action globaux dans le domaine SPS, comme les plans d'action SPS élaborés par la Banque mondiale pour la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, ou les stratégies PVS de l'IICA.

16. Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées dans l'établissement des inventaires. Le point de départ de l'analyse était la BDRCC. Or, les données concernant les mesures SPS qu'elle contient sont des données partielles qu'il a fallu compléter à l'aide d'autres sources. C'est ainsi que la valeur totale de l'assistance dans le domaine SPS à l'échelle mondiale indiquée dans la BDRCC était de 280 millions de dollars EU pour la période 2001-2006, soit moins que la valeur de l'assistance à laquelle la seule région de l'Afrique de l'Est pouvait prétendre pour la même période, estimée à 419 millions de dollars EU.

17. Autre problème rencontré par les consultants, le faible taux de réponse des donateurs aux demandes de renseignements. En ce qui concerne l'Amérique centrale, le faible taux de réponses a compliqué la tâche des consultants et un suivi est nécessaire pour compléter l'inventaire. Le consultant pour l'Amérique centrale, par exemple, n'a pas pu chiffrer en termes monétaires l'aide offerte pour la région pendant la période allant de 2001 à 2006. Le taux de réponse des donateurs a été plus élevé en ce qui concerne le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, bien qu'un tiers des demandes soient restées sans réponse.

18. Selon l'inventaire pour l'Amérique centrale, 769 activités de formation ont été menées pendant la période allant de 2002 à 2006. Les activités de formation portant sur des questions SPS en général et sur la sécurité alimentaire ont été les plus nombreuses, avec 64 pour cent du total. En revanche, les activités en liaison avec la santé des animaux n'ont représenté que 103 entrées, soit 15 pour cent du total. Parmi les donateurs, les États-Unis ont été le principal fournisseur d'assistance technique avec 342 activités, soit 50 pour cent du total, suivis du Canada avec quelque 20 activités pendant la période considérée, soit 3 pour cent du total. Des trois inventaires, le moins fourni était celui de l'Amérique centrale. L'une des conclusions de l'atelier de Lima a été qu'il était nécessaire d'améliorer les données et de les mettre à jour.

19. D'après l'inventaire pour l'Afrique de l'Est, selon des estimations, un montant total de 36 millions de dollars EU a été accordé sous la forme d'une assistance directe dans le domaine SPS au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda pendant la période allant de 2001 à 2006. À côté de l'assistance directe, ces trois pays étaient aussi admis à bénéficier de projets d'assistance dans le domaine SPS offerte à l'échelon *supranational*. L'assistance dans le domaine SPS à l'échelon *supranational* peut être estimée à 383 millions de dollars EU pour la période allant de 2001 à 2006. En revanche, il est impossible d'estimer la part qui a pu être fournie au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda.

20. Le chiffre élevé de l'assistance *supranationale* donne une idée de l'importance de l'aide offerte par les CE dans le cadre de divers projets destinés aux pays ACP ou à l'Afrique. Sur un montant global de 383 millions de dollars EU, l'assistance accordée par les CE est de 284 millions, soit 74 pour cent du total. Les CE et leurs États membres ont fourni à eux tous 97 pour cent en valeur de l'assistance dans le domaine SPS à l'échelon *supranational*. Si l'on considère l'assistance directe au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda, les CE et leurs États membres ont aussi été les premiers fournisseurs, avec 95 pour cent du total.

21. Les opérations des donateurs étaient aussi destinées à des secteurs spécifiques. Au niveau *supranational*, ce sont les CE qui ont mené le plus d'activités dans le domaine de la santé des animaux. Un montant total de 121 millions de dollars EU a été offert par les CE pour des programmes dans ce domaine. Alors que les projets en la matière représentaient 39 pour cent en valeur du total de l'assistance *supranationale*, 9 pour cent seulement de l'assistance directe au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda concernaient ce secteur.

22. D'après l'inventaire de l'assistance technique pour le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, une assistance d'un montant total de 315 millions de dollars EU a été fournie dans le cadre de 152 projets pendant la période allant de 2001 à 2006. Le principal bénéficiaire des fonds a été le Viet Nam, qui a reçu 155 millions de dollars EU, soit 49 pour cent du total pour toute la période. La part du Cambodge et de la République démocratique populaire lao a

été de 5 et 6 pour cent respectivement. Quarante pour cent de l'assistance en valeur ont été fournis à la faveur de projets destinés à plusieurs pays. Un projet financé par le Danemark en faveur du secteur des pêcheries au Viet Nam a représenté 27 pour cent de l'assistance fournie à l'ensemble de la région au cours de la période considérée.

23. Le nombre élevé de projets destinés à plusieurs pays témoigne du dynamisme des institutions régionales, en particulier l'ANASE, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), et la Banque asiatique de développement (BAD). Une coopération technique Sud-Sud entre les pays en développement existe dans la région, comme en témoignent la Stratégie de coopération économique Ayeyawaddy-Chao Phraya-Mekong (ACMECS) initiée par la Thaïlande et l'Initiative de la Sous-région du Mékong lancée par la BAD.

24. L'Australie, le Canada, les CE et leurs États membres, le Japon et la Norvège, ont été les principaux donateurs bilatéraux en termes de valeur en ce qui concerne l'assistance offerte au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Si l'on considère le nombre de projets, les États-Unis ont été le deuxième fournisseur en matière de coopération technique. Les opérations des donateurs portaient aussi sur des domaines spécifiques. L'Australie a surtout concentré son action sur le secteur de la santé des végétaux, le Japon et les États-Unis sur la sécurité alimentaire. La tendance à fournir une assistance à plusieurs pays apparaît aussi dans les opérations des donateurs bilatéraux.

25. Dans les trois régions, la majeure partie de l'assistance liée aux mesures SPS offerte concernait des projets de développement de l'infrastructure "de services" portant, par exemple, sur la mise à jour du cadre juridique ou le détachement de techniciens spécialisés dans l'inspection, le diagnostic et la surveillance en matière de sécurité alimentaire, de santé des végétaux et de santé des animaux. Les projets d'infrastructure de services représentaient 72 pour cent des entrées pour l'Amérique centrale et 76 pour cent de l'ensemble des projets concernant le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. En Afrique de l'Est, le consultant a estimé que ce chiffre représentait environ 90 pour cent du total.

26. Il ressort des paragraphes qui précèdent que la fourniture de l'assistance dans le domaine SPS est très diverse. Cette diversité ne se manifeste pas seulement au niveau des régions, mais au niveau des pays d'une même région et des secteurs d'un même pays. On notera que la fourniture de l'assistance aux niveaux national et régional varie d'une région à l'autre et que la majeure partie de l'assistance est offerte à l'échelon *supranational* dans la région de l'Afrique de l'Est, alors que l'assistance à l'échelon national est relativement faible.

27. Ces premières conclusions semblent montrer que l'assistance devrait être fournie de manière plus homogène dans les régions pilotes examinées. Elles semblent indiquer également que le renforcement des capacités se fait au coup par coup et que les donateurs ont tendance à privilégier des interventions spécifiques plutôt que de les inscrire dans un plan de développement global fondé sur une vision claire de la stratégie nationale dans le domaine SPS. Ce qui semble confirmer cette affirmation, c'est que l'une des principales conclusions qui s'est dégagée des trois ateliers régionaux était la difficulté de passer de la reconnaissance de la nécessité de renforcer les fonctions SPS à des actions concrètes suivies d'effets tangibles, en particulier dans le domaine de l'accès aux marchés.

28. Cette conclusion préliminaire concernant la nécessité de renforcer la coordination entre les activités des donateurs est encore confirmée par le fait que le niveau global de l'assistance semble être en augmentation dans la région de l'Asie de l'Est et dans la région de l'Afrique.<sup>8</sup> En 2001, 17 projets ont été fournis au total au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Ce

---

<sup>8</sup> Faute de données sur la valeur de l'assistance offerte concernant l'Amérique centrale, il n'a pas été possible de tirer des conclusions sur l'évolution de l'assistance au fil des années.

chiffre est passé à 25 en 2004 et 40 en 2006. L'augmentation de l'assistance enregistrée entre 2004 et 2006 s'explique surtout par les mesures de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Au total, 17 projets consacrés à l'IAHP ont démarré en 2006.

29. En 2001, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont reçu au total environ 1,6 milliard de dollars EU sous la forme d'une assistance directe dans le domaine SPS. Ce chiffre a atteint 10 millions en 2005. La même tendance a été enregistrée en ce qui concerne l'assistance *supranationale*. L'assistance, qui s'élevait à 28,5 millions de dollars en 2001, a atteint 86 millions en 2005. La principale raison qui explique l'augmentation de l'assistance pendant la période considérée tient au fait que les donateurs sont de plus en plus sensibilisés aux questions SPS. À signaler la fourniture par les CE d'un certain nombre de projets thématiques très importants, par exemple sur les pesticides, les pêcheries et la santé des animaux. Cette tendance semble devoir se poursuivre dans la région de l'Afrique de l'Est. Un montant total de 7,6 millions de dollars EU a déjà été engagé pour la fourniture d'une assistance technique dans le domaine SPS en faveur du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda. À l'échelon *supranational*, un montant total de 141 millions de dollars EU peut déjà être identifié pour la période allant de 2007 à 2010.

30. Cette tendance à l'augmentation des fonds accordés par les donateurs dans le domaine SPS, et dans le domaine du commerce en général, a été confirmée au cours de l'examen régional de l'Aide pour le commerce. De nouveaux engagements importants ont été pris dans le domaine de l'Aide pour le commerce et le secteur des normes occupe de plus en plus de place dans les budgets de l'aide. D'où l'importance de concevoir des mécanismes visant à améliorer la coordination entre les fournisseurs et les bénéficiaires de l'assistance.

#### **IV. PROCHAINES ÉTAPES**

31. L'étape initiale des travaux de recherche consistait à examiner les études existantes sur les besoins d'assistance technique dans le domaine SPS et la fourniture d'activités de coopération dans trois régions pilotes pendant la période allant de 2001 à 2006. Ces travaux préliminaires constituent une bonne base pour les travaux ultérieurs qui auront pour but de répondre aux besoins de chaque région définis comme prioritaires grâce au renforcement de la coordination globale de l'assistance entre les bénéficiaires et les donateurs, ainsi qu'entre les donateurs eux-mêmes.

32. Pour ce qui est de la demande en matière de renforcement des capacités dans le domaine SPS, les travaux de recherche du FANDC auront pour objectif d'établir, à partir des diverses évaluations des capacités SPS effectuées dans chaque région un aperçu unique qui permettra de dresser la liste des besoins prioritaires à satisfaire dans chaque région.

33. Pour ce qui est de l'offre, la prochaine étape des travaux consistera à définir, à l'échelon national et régional, la manière de répondre aux besoins identifiés dans chaque région grâce aux initiatives présentes, planifiées ou futures dans le domaine SPS. L'établissement de la liste des besoins prioritaires devrait permettre aux donateurs de se concentrer sur la manière d'intégrer les besoins dans leurs cycles de programmation à court, moyen et long termes.

34. Le troisième volet des travaux de suivi consistera à identifier les éléments de bonne pratique qui pourront être intégrés dans les futurs programmes de coopération technique. À cet effet, il sera procédé dans chaque région à des enquêtes sur le terrain pour analyser les projets recensés par les donateurs comme étant des exemples de bonne pratique en matière de coopération technique dans le domaine SPS.

35. D'une manière générale, la prochaine étape des travaux de recherche du FANDC aura pour objet de catalyser l'Aide pour le commerce pour ce qui est de l'assistance technique dans le domaine SPS dans les trois régions pilotes. L'enseignement à tirer de la première étape est que l'assistance technique des travaux dans le domaine SPS a été gérée au coup par coup, sans chercher à établir une

coordination globale entre les donateurs quant à la manière de répondre aux besoins des bénéficiaires. Les consultations régionales viseront notamment à permettre aux bénéficiaires et aux fournisseurs d'assistance d'engager le dialogue en faisant fond sur les mécanismes existants, le cas échéant, afin de catalyser l'assistance sur les domaines prioritaires identifiés par les bénéficiaires. L'octroi de dons pour l'élaboration de projets ou la réalisation de projets dans le cadre du FANDC, entre autres, pourraient aussi permettre à l'avenir de répondre à ces besoins. En tant que tels, ces travaux visent à un résultat concret: la mobilisation de ressources pour répondre aux besoins dans le domaine SPS. Le FANDC vise donc à compléter l'initiative plus générale Aide pour le commerce dans des domaines spécifiques.

---